PV 2025-05 COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, M. Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur. Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Mme Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jacques ABBO à Mme Marianne HUREL.

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

A été nommé secrétaire : Mme Aurore YANG

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 AVRIL 2025 :
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :

Renouvellement concession trentenaire - E2-004 - pour un montant de 117 euros.

➢**Liste des engagements** :

Tiers	Objet	Compte	Montant	Date
AMAZON BUSINESS	CASIO CALCULATRICE SOLAIRE FX-92 - QTE 56 - 12 PIECES BANDES REFLECHISSANTES - QTE 10	65131	1 212,84 €	24/04/2025
DEKRA INDUSTRIA	CONTRAT SPS Extension Maison des Loges	21318	1 890,00 €	24/04/2025
DETECT RESEAUX	DETECTION DE RESEAUX SUR L'EMPRISE DES TRAVAUX AU MULTI COMPLEXE - 15 RUE DE LA MOI	2128	1 567,80 €	25/04/2025
NPH	DIVERS PRODUITS DE NETTOYAGE - RESTAURANT SCOLAIRE	60631	1 379,82 €	29/04/2025
ACOUSTIQUE ET C	Maîtrise d'oeuvre réhabilitation ancien EHPAD	2313	7 722,00 €	05/05/2025
ATELIER POIN	MO Réhabilitaiton ancien EHPAD	2313	92 545,80 €	05/05/2025
ENERGIE CLIM	MO Rhéabilitation ancien EHPAD	2313	82 405,80 €	05/05/2025
INEVIA	MO Réhabilitation ancien EHPAD	2313	5 880,00 €	05/05/2025
PRIVAT CRESP	MO Réhabilitation ancien EHPAD	2313	14 040,00 €	05/05/2025
SL STRUCTURES	MO Réhabilitaiton ancien EHPAD	2313	3 600,00 €	05/05/2025
CTI ENVIRONNEME	INSPECTION TECHNIQUE - CHEMIN DES BOURRASSIERES - PARCELLE N°ZR 531	6045	2 251,50 €	06/05/2025
LEMAIRE ENTREPR	EXTENSION MALO - Maçonnerie, couverture et sols	21318	78 147,74 €	12/05/2025
	Total de la sélection		**292 643,30 €**	

➢**Droit de préemption urbain :**
Le Maire, par délégation du Conseil Municipal en date du 15 juin 2017, a décidé de ne pas préempter sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Référence 08/2025
  Bâti sur terrain propre – 58 Rue des Bouleaux – AP 356
- Référence 09/2025
  Bâti sur terrain propre – 33 Rue du Carrouge – AP 282 –AP 283

2025-033 – Budget Principal : vote du Compte de gestion 2024

Madame Marianne HUREL présente le compte administratif 2024. Les recettes sont en baisse car un seul terrain a été vendu. Les produits et services sont en hausse car les effectifs sont en hausse et les tarifs également. On note également une augmentation des dépenses de personnel pour causes d'absences prolongées et répétées. La différence

entre les dépenses et les recettes est de – 55 555.32 €. Mais l'excédent cumulé est de 436 293.04 € pour l'année 2024. En Investissement, les recettes s'élèvent à 2 768 147.02 € avec des subventions restant à percevoir pour 979 122.79 €. Au niveau des dépenses d'investissement, il y a une baisse importante car le gymnase est terminé et l'excédent cumulé pour l'investissement s'élève à 669 455.75€. Il n'y pas d'affectation de l'excédent d'investissement en fonctionnement, ce n'est pas possible. L'excédent paiera les investissements à venir. Au début du mandat, l'excédent cumulé de fonctionnement et d'investissement était de 822 000 € et maintenant il est d'un million. Et nous avons réalisé 4.81 millions d'investissement et obtenu 2.4 millions de subventions.
Monsieur Frédéric MURA ajoute que le taux d'investissement est élevé par rapport à notre de fonctionnement. On arrive à tout remettre en investissement.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 Décembre 2024,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2025-034 - Budget principal – vote du compte administratif 2024

Les votes sur le compte administratif se font sous la présidence de Monsieur Gérard HUET, premier Adjoint au Maire, et après le retrait du Maire pendant les votes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le compte administratif 2024 qui est identique au compte de gestion du receveur municipal. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 436 293.04 € et un excédent d'investissement qui s'élève à 669 455.75€.

2025- 035 - Budget principal – affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente l'affection du résultat.

L'affectation du résultat doit être au moins égal au déficit d'investissement du compte administratif 2024,

Il est proposé l'affectation du résultat suivant :

Solde d'exécution d'investissement N-1

Dépense D001 (besoin de financement)	
Recette R001 (excédent de financement)	669 455.75 €
Solde des restes à réaliser N-1	
Besoin de financement	
Excédent de financement	238 879 €

Résultat de fonctionnement N-1

Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)	-55 555.32 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA N-1)	491 848.36 €
Résultat à affecter	436 293.04 €

AFFECTATION

1) affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement de l'investissement y compris restes à réaliser)	0 €
2) Report en section de fonctionnement R002	436 293.04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'affectation du résultat tel qu'indiqué ci-dessus.

2025-036- Budget annexe assainissement : vote du Compte de gestion 2024

Madame Marianne HUREL présente le compte administratif 2024. En dépenses, les charges générales sont plus élevées car nous avons dû réaliser une étude sur le renouvellement de l'arrêté de la Station d'épuration et une analyse des risques de défaillance. En investissement, les recettes sont de 136 147.22 € et les dépenses de 337 901.93 €. Le renouvellement du poste de relevage de l'Evangile et le chemisage du réseau aux Bourrassières ont coûté 166 000 €.
Monsieur Frédéric MURA ajoute que la SAUR a des travaux compris dans la DSP et certains travaux sont à la charge de la commune. Nous ne percevons plus de subvention car l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ne subventionne presque plus les travaux.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2025-037- Budget assainissement – vote du compte administratif 2024

Les votes sur le compte administratif du service assainissement se font sous la présidence de Monsieur Gérard HUET, premier Adjoint au Maire, et après le retrait du Maire pendant les votes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte administratif 2024 qui est identique au compte de gestion du receveur municipal. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 605 461.68 €, un déficit d'investissement de 184 832 €.

2025- 038 - Budget assainissement – affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente l'affection du résultat pour le service assainissement.

L'affectation du résultat doit être au moins égal au déficit d'investissement du compte administratif 2024,

Il est proposé l'affectation du résultat suivant :

Solde d'exécution d'investissement N-1

Dépense D001 (besoin de financement)	184 832 €
Recette R001 (excédent de financement)	

Solde des restes à réaliser N-1

Besoin de financement	
Excédent de financement	

Résultat de fonctionnement N-1

Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)	56 066.75 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA N-1)	549 394.93€
Résultat à affecter	605 461.68 €

AFFECTATION

1) affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement de l'investissement y compris restes à réaliser)	184 832.00 €
2) Report en section de fonctionnement R002	420 629.68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'affectation du résultat tel qu'indiqué ci-dessus.

2025-039 - Budget annexe eau : vote du Compte de gestion 2024

Madame Marianne HUREL présente le compte administratif 2024. En investissement, il y a l'étude sur le schéma directeur. Les recettes cumulées sont de 32 044.61€ et l'affectation du résultat de 255 085.39 €.
Monsieur Frédéric MURA ajoute que les 800 000 € d'excédent vont baisser avec le renouvellement des canalisations relarguant du Chlorure de Vinyle Monomère. Les seules subventions sont sur les études. Il y aura peut-être des

études à faire sur les PFAS (substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliquess) et peut-être des travaux à réaliser.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2025-040- Budget eau – vote du compte administratif 2024

Les votes sur le compte administratif du service eau se font sous la présidence de Monsieur Gérard HUET, premier Adjoint au Maire, et après le retrait du Maire pendant les votes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte administratif 2024 qui est identique au compte de gestion du receveur municipal. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 883 486.43 euros et un excédent d'investissement de 32 044.61 €.

2025-041 - Budget eau – affectation du résultat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente l'affection du résultat pour le service eau.

L'affectation du résultat doit être au moins égal au déficit d'investissement du compte administratif 2024,

Il est proposé l'affectation du résultat suivant :

Solde d'exécution d'investissement N-1	
Dépense D001 (besoin de financement)	
Recette R001 (excédent de financement)	32 044.61 €
Solde des restes à réaliser N-1	
Besoin de financement	287 130 €
Excédent de financement	
Résultat de fonctionnement N-1	
Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -)	120 078.10 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA N-1)	628 893,80 €
Résultat à affecter	883 486.43 €

AFFECTATION

1) affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement de l'investissement y compris restes à réaliser)	255 085.39 €
2) Report en section de fonctionnement R002	628 401.04 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'affectation du résultat tel qu'indiqué ci-dessus.

202-042 – Subvention exceptionnelle

Madame Christelle TESSIER informe l'assemblée que l'association « vivre les échecs » est une association qui siège à la mairie de Trainou et qui intervient 1 fois par mois pour une initiation aux échecs. L'initiation pourrait se développer sur plusieurs communes comme Fay aux Loges, Loury, Rebréchien, Trainou...Une demande de subvention exceptionnelle de 250 € est faite.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
La commission « Communication, Association, fêtes et cérémonies » du 30 avril dernier propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association « Vivre les Echecs » intervenant sur le territoire rural de la Clairière regroupant les communes de Fay-aux-Loges, Loury, Rebréchien, Traînou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accorde une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association « Vivre les Echecs » qui intervient sur les communes de Fay-aux-Loges, Loury, Rebréchien et Traînou.

2025-043 – Constitution d'un groupement de commande pour la prestation de balayage de la voirie

Monsieur Frédéric MURA informe que comme cela est fait pour les commandes de sel, la commission dont fait partie Monsieur Philippe BAUMY a proposé un groupement de commande pour le balayage de la voirie et la liste des communes intéressées. La commune de Châteauneuf sur Loire ne participera pas car ils ont une balayeuse.
Monsieur Philipe BAUMY ajoute que cette idée qui date du début du mandat mais les participants étaient plutôt réticents au départ, et maintenant ils sont d'accord.
Monsieur Frédéric MURA dit qu'il s'agit d'un contrat d'un an renouvelable 3 fois.
Monsieur Philippe BAUMY explique que sur le secteur il n'y a que 2 balayeuses. Ils vont demander un passage sur les trottoirs pour enlever l'herbe.

Afin de faciliter la gestion de différents marchés de travaux, de prestations de services et de fournitures, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation de marchés, la Communauté de Communes des Loges (CCL) propose de créer un groupement de commandes avec les communes la composant.

Une convention constitutive de ce groupement doit être conclue en vue de la passation d'un marché pour la réalisation de prestation de balayage de voirie.

Chaque membre du groupement s'engage contractualiser avec les candidats qui seront retenus pour exécuter le marché susvisé, à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'adhérer au groupement constitué entre la CCL et les communes intéressées et éligibles,
Accepte les termes de la convention de groupement,
Autorise la CCL à être coordinatrice du groupement,
Autorise M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

2025-044- Modification du tableau des effectifs

Monsieur Frédéric MURA informe qu'un agent a réussi son examen d'agent de maitrise. On le propose sur ce poste.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30/01/2025,

Considérant la nécessité de créer :
- 1 poste d'agent de maitrise

Considérant la nécessité de supprimer :
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Vu l'avis de principe du CST du 08/02/2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la création et la suppression de poste proposée au 1er juin 2025,
Modifie le tableau des emplois et des effectifs tel qu'indiqué dans le tableau joint en annexe,
Précise que les crédits sont suffisants au budget.

INFORMATIONS
Monsieur Frédéric MURA : je vous invite à participer à la marche de dimanche matin et au cabaret de vendredi soir.
Madame Magali BLANLUET : les bacs jaunes sont en cours de distribution depuis le début de la semaine. Si vous avez oublié de commander vous pouvez toujours le faire soit en attendant l'avis de passage soit en faisant la demande en ligne.
Monsieur Bruno GUYARD : le café de quartier aura lieu pour les quartiers de la grande croix, Courrie et chemin noir. Le Fay'stival aura lieu du 21 au 25 mai.
Madame Aurore YANG : bravo pour le troc aux plantes. Ce soir a lieu une conférence pour la semaine italienne, beaucoup d'évènements sont prévus pour cette semaine et il reste des places pour le cabaret. Les bulletins municipaux sont arrivés mais les mémos sont en route. La distribution sera possible dès demain soir. Hervé sera en charge de la sonorisation pour le 18 juin et la fête de la musique du 21 juin.
Monsieur Philippe BAUMY : une nouvelle campagne de renouvellement des réseaux est prévue pour environ 4 mois de travaux. Les travaux au Chaumontois débutent le 7 juillet jusqu'à Mondru avec la réfection d'une grande portion de la route.
Monsieur Frédéric MURA : grâce à Darvoy qui a réduit ses travaux, cela concerne 3 ou 4 communes, nous pouvons faire plus de travaux. C'est le problème de toutes ces rues qui n'étaient pas des voiries et qui ne sont pas fait pour le trafic.

Les travaux du désenclavement devraient commencer fin mai. Les travaux de la moinerie sont en cours mais les plantations se feront à l'automne. Ces réalisations vont changer le visuel de la commune. Merci à toutes les commissions qui ont travaillés sur ces dossiers.
Monsieur Bruno GODET : le troc aux plantes s'est bien passé avec le soleil, une bonne ambiance, beaucoup de monde, 1350 plants et la fête de la tomate. A refaire !.
Monsieur Frédéric MURA : le 4 juin aura lieu la réunion de préparation de la réunion publique prévue le 2 juillet. Ce sera une réunion de bilan, chaque commission présentera les travaux et c'est un beau bilan, c'est important que vous soyez tous présents.

La prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera :

- **Jeudi 26 juin 2025 à 20 heures, Salle du Conseil Municipal.**

La séance est levée à 21h20

Le Maire,
Frédéric MURA.